

n° 8

# FORÊTS PRIVÉES

## de Bourgogne- Franche-Comté

Journal d'information des propriétaires forestiers privés

Juin 2020



**QUELLES ESSENCES  
POUR NOS FORÊTS  
DE DEMAIN ????**  
**GRANDE ENQUÊTE  
AUPRÈS DES  
SYLVICULTEURS !**

**pages 6-7**

**POINT DE VUE**  
Le forestier  
doit  
communiquer...

4

**GESTION  
DURABLE**  
Transmission  
des PSG

8

**HYGIENE ET  
SECURITÉ**  
Le donneur  
d'ordre

10

## La forêt, une source de richesses importante pour la sortie de crise

*Avec la complicité de la plume de Gilles de CORSON*

La crise sanitaire provoquée par la pandémie du Covid 19, avec ses conséquences humaines dramatiques, n'est pas encore derrière nous, mais c'est maintenant qu'il faut commencer à en tirer les leçons pour mieux faire face à l'avenir. Les pénuries de masques, respirateurs, médicaments, ont montré que des ressources industrielles stratégiques avaient disparu de la France sans que le citoyen n'y ait pris garde.

Un exemple emblématique : en 2018, on a laissé vendre à un acheteur américain l'usine de fabrication de masques de Plainetel en Bretagne, la seule usine en France capable de fabriquer des masques en très grande quantité. Deux ans après, les nouveaux propriétaires ont décidé de transférer la production dans un autre pays, sans que les pouvoirs publics ne réalisent à quel point cette décision irréfléchie serait lourde de conséquences et pensent à bloquer l'opération. Oui, mais quel rapport avec nos ventes de bois ?

Le sort de la partie industrielle de la filière bois en France peut être comparé à celui de l'industrie biomédicale : on a laissé disparaître un grand nombre de nos scieries et usines de transformation du bois. A tel point que le déficit de la balance commerciale de notre filière est le deuxième poste de déficit en France : - 7 milliards /an, 10% du déficit total, alors que nous avons une des plus importantes forêts d'Europe ! La présence de quelques fleurons de l'industrie de la filière bois, et nous en avons en Bourgogne-Franche-Comté, ne doit pas être l'arbre qui cache la forêt des nombreuses fermetures et disparitions d'entreprises industrielles de notre filière.

La cause principale de ce déficit est bien connue : en simplifiant, nous exportons surtout des grumes et des produits peu transformés, et nous importons des produits transformés (meubles, sciages, plaquages, parquets, papier...). La plus grande partie de la valeur ajoutée à nos grumes, qui représente la véritable création de richesse, échappe à la France où ont poussé nos arbres. Ainsi, notre filière n'emploie « que » 425 000 personnes en France, alors qu'elle en emploie plus du double en Allemagne, qui dispose pourtant d'une surface forestière d'un tiers plus faible...

Les crises doivent être l'occasion de redéfinir des priorités pour notre société. Veillons et agissons pour que nos élus de tous niveaux, la haute administration, les investisseurs et créateurs d'entreprise donnent la priorité à la réindustrialisation de la France, à commencer par les secteurs en déroute grave et chronique comme la filière bois. C'est une opportunité unique de créer de vrais emplois locaux, directs et indirects, et de la richesse : salaires aux employés, revenus aux investisseurs, mais aussi sommes très importantes versées à la collectivité en cotisations sociales, impôts et autres taxes. Ces ressources seront particulièrement précieuses dans la difficile période à venir.

**Pour les forestiers, maintenir la situation actuelle en exportant les grumes sans emploi en France serait relativement facile, mais peu porteur à terme : la relocalisation de l'industrie de la filière bois serait de loin le moyen le plus sain, le plus sérieux et le plus motivant d'assurer des cours du bois corrects, permettant aux propriétaires de bénéficier de revenus suffisants pour les intéresser à la forêt et leur donner les moyens de la préserver et de l'améliorer (avec un bémol pour les situations de crise que nous connaissons actuellement : scolytes, chalarose, sécheresse...).**

La Bourgogne-Franche-Comté est riche d'importantes forêts gérées durablement, elle est géographiquement au cœur de l'Europe et bénéficie d'excellentes voies de communication. A court terme, elle va manquer cruellement d'emplois. Elle a tous les atouts pour être un territoire d'excellence de la réindustrialisation de la filière bois.

### Sommaire

- Edito p. 2
- Sanitaire p. 3
- Le forestier doit communiquer p.4
- Ecoreboisement p. 5
- Enquête adaptation changement climatique p. 6
- PSG et télétransmission p. 8
- Page économique p. 9
- Hygiène et sécurité p.10
- La page des assurances p.11
- Conférence "climat" p.12
- Scie mobile p.12

*Avec le soutien financier de*



**Christian BULLE**

*Président de Forestiers Privés de Franche-Comté*



**Charles de GANAY**

*Président du CRPF Bourgogne-Franche-Comté*



**Joseph de BUCY**

*Président de Forestiers Privés de Bourgogne*



### Forêts Privées de Bourgogne-Franche-Comté

Éditeurs : CRPF Bourgogne-Franche-Comté - Forestiers Privés de Franche-Comté et Forestiers Privés de Bourgogne,  
Siège : CRPF Bourgogne-Franche-Comté - 18 bd Eugène Spüller - 21000 DIJON. **Directeur de Publication** : Charles de GANAY  
**Comité de rédaction** : Joseph de BUCY, Christian BULLE, François JANEX, Sabine LEFEVRE, Patrick MICHEL, Bruno BORDE, Pascale MARTEL.  
**Secrétaire de rédaction - mise en page** : Fabienne BLANC. **Abonnement** gratuit. **Tirage** : 12 000 exemplaires. **Parution** quadrimestrielle.  
N°8. **Impression** : SIMONGRAPHIC - 25290 Omans. **Dépôt légal** : juin 2020 - ISSN 2609-715X.

Vos coordonnées sont issues du fichier foncier DGFiP en date du 31/12/2016.  
Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en adressant un mail à cil@cnpf.fr

## Scolytes et météo...

***Avec des conditions estivales dès le printemps, les scolytes typographes ont repris leur besogne inlassablement destructrice de nos peuplements d'épicéa. La faute à la météo ? Oui en partie...***

La température tout d'abord, est le facteur déterminant de l'activité des insectes, à tous les stades de développement. Pour le typographe, à la sortie de l'hiver, les essaimages démarrent dès qu'il se passe 2 ou 3 jours avec des températures de 18 à 20 °C sans pluie ni gel nocturne. La durée de développement de l'œuf à l'insecte sera plus ou moins longue en fonction des températures essentiellement... ainsi, il faut en moyenne 10 semaines au printemps et seulement 6 en été pour faire naître une nouvelle génération. Le nombre de générations de scolytes est donc dépendant du climat, qui dépend lui-même de l'année, de la latitude et de l'altitude.

Le cycle de développement des insectes a lieu sous écorce, bien à l'abri. Mais les conditions météo peuvent toutefois détruire les larves ou les insectes immatures : l'hiver, une partie des insectes se réfugie dans la litière, mais ceux qui restent sous écorce peuvent être

détruits par des périodes de fortes gelées (notamment les larves, les nymphes)... ce ne fut malheureusement pas le cas cet hiver. Une période de pluie durable apporte de l'humidité dans les galeries sous-corticales, favorisant le développement de mycoses qui vont affecter les œufs et les larves, voire l'immersion des galeries, et stopper ainsi l'activité sous corticale.

Les essaimages sont également sensibles aux phénomènes climatiques : une pluie brève permettra de les ralentir, voire de les stopper. Les neiges tardives peuvent bloquer l'essaimage de printemps des insectes qui ont hiverné dans le sol. La luminosité, enfin, régule également les envols : il a été constaté qu'il n'y avait pas d'essaimage la nuit, et qu'un passage nuageux pouvait suffire à suspendre un essaimage. De même, une chute brutale de la pression atmosphérique, comme observé avant l'arrivée d'un orage, renforce les essaimages.

Les périodes de sécheresse sont, de manière générale, propices aux scolytes, en affaiblissant les arbres et les rendant plus réceptifs aux attaques de ces insectes, favorisant ainsi leur reproduction.

Enfin le rôle du microclimat, à l'échelle de l'arbre ou du peuplement, n'est pas à négliger. Les premiers essaimages de printemps ont souvent lieu en lisière, sur les versants exposés, à proximité de clairières ou de trouées. D'où l'étalement de ces envols sur plusieurs jours voire semaines, selon l'altitude également.

Le forestier n'a donc pas toutes les cartes en main pour mener la lutte contre les scolytes et, au regard des conditions météo actuelles, la tâche n'est pas facilitée ! Mais il faut encore et toujours encourager à la lutte active en exploitant rapidement les arbres fraîchement colonisés : avec ou sans l'aide de la météo, ce geste contribue à réduire l'épidémie.

**Sabine LEFEVRE**  
CIA 25-90  
**Mathieu MIRABEL**  
DRAAF-DSF

## Arrêtons de discuter... Agissons !

***Les temps sont difficiles pour les propriétaires de forêts, notamment résineuses, à basse et moyenne altitude. On verra ce que sera l'avenir proche pour les résineux d'altitude encore préservés avant les envols d'insectes 2020.***

### Pourquoi faut-il être réactifs ?

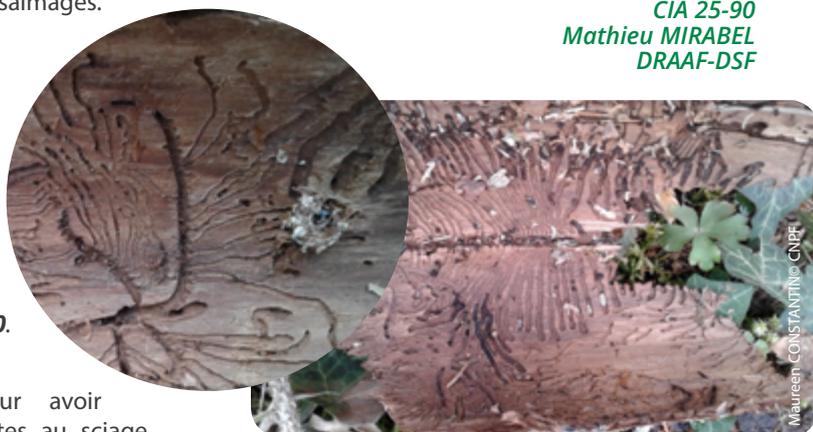
Tout d'abord parce que la lutte active est le seul moyen à notre disposition pour lutter contre les scolytes. C'est une position de propriétaire : nous sommes un syndicat de propriétaires forestiers producteurs de bois ! Et lorsque j'entends « Je ne marque plus les chablis (terme générique qui va de l'arbre déraciné, à la quille, en passant par le dépérissant), on ne peut pas les vendre », je suis hors de moi. Je fais partie d'une génération pour laquelle l'intérêt du propriétaire et de sa forêt prime sur toutes les autres considérations.

Plus que jamais, la réactivité est la seule solution qui permette de mettre sur le marché des bois, dont les cours s'effondrent mais avec une demande assez étonnante en cette période si particulière de confinement Covid 19.

Ensuite, pour avoir des bois aptes au sciage, fussent-ils de piètre emploi, il ne faut ni grosses galeries d'insectes xylophages, ni fentes profondes sur les fûts.

On peut se contenter de marquer des bois secs. Ils se voient de loin. C'est une solution de facilité. On pourrait même jeter l'anathème sur le scieur qui n'en veut pas. Qui d'entre nous achète des pommes pourries pour les mettre au compost en rentrant ? Laisser sur pied des bois secs, au nom de la biodiversité, est possible : un par ci par là, c'est excellent.

Mais on peut aussi, et c'est là que le sanitaire rejoint l'économique, reconnaître et exploiter des bois qui viennent d'être colonisés, pour d'une part détruire les insectes, d'autre part mettre sur le marché des bois sciabiles. Ils ne se vendent pas cher, d'accord, mais ils se vendent.



A l'initiative de Fibois et de la DRAAF, et avec l'assentiment des partenaires de la filière, il est envisagé de mettre en œuvre une opération de reconnaissance généralisée des bois scolytes en altitude au printemps 2021.

**Si ça ne sert à rien, comment expliquer que Fibois et les services de l'Etat, à travers le DSF notamment, s'engagent ?**

**Les mêmes qui sont sur la réserve en 2020 seront-ils plus pugnaces en 2021 ?**

**Christian BULLE**  
Présidents de Fransylva FC



# Le Forestier doit communiquer s'il veut rester maître chez lui...

*Les médias nous relatent périodiquement des débats passionnés sur la forêt, avec des prises de position dénonçant, voire condamnant, les pratiques forestières de leurs propriétaires, et la formulation d'attentes sociétales ou de représentations idéalisées de forêts « sanctuaires » émanant de divers publics. Citadins, touristes, chasseurs, écologistes, relayés par les associations environnementales, les parcs naturels régionaux, expriment leurs critiques, leurs attaques, leur vision, leurs exigences. Certains réclament même un droit de regard sur la gestion des forêts.*

*Pour contrer cette montée du débat public, cherchant à imposer une approche naturaliste et collective de la forêt, et ces velléités d'intrusion des autres usagers dans les choix et le travail des forestiers, il est impératif que ces derniers se dotent d'une communication adaptée pour reconquérir l'opinion.*

## La forêt et les forestiers stigmatisés

Une littérature abondante, très branchée sur ce courant naturaliste et des films aux images-choc, ciblées sur des situations extrêmes, tentent d'accréditer l'idée que toute la forêt française est menacée et qu'un système alternatif de gestion s'impose partout : « La forêt et la biodiversité sont en péril ! »

On est en présence d'un mouvement puissant, dans lequel chacun s'arroge un droit de regard sur les pratiques forestières, ainsi qu'un pouvoir de contrôle et de décision sur les orientations sylvicoles.

Les citoyens sont en passe de prendre le pas sur les forestiers eux-mêmes.

De même, dans les instances administratives traitant des enjeux forestiers et là où se déterminent les orientations de la politique forestière, les représentants de ces mouvements bien organisés pratiquent une stratégie efficace de lobbying et d'entrisme et n'hésitent plus à faire pression pour faire prévaloir leur conception et leurs idées... sur celles des forestiers eux-mêmes.

Jouant à la fois sur la relative ignorance d'une société de plus en plus urbaine et éloignée des réalités de la nature, mais sensible à tout ce qui touche aux arbres et attachée à la stabilité, à la pérennité des paysages forestiers, ce courant de pensée finit par séduire et gagner des cercles de plus en plus larges.

Dans ce contexte où le « pseudo-scientifique » prend le pas sur la science forestière, le politique, par manque de courage, par esprit de compromis - ou de consensus mou - et surtout par récupération électorale, prend acte de cette évolution qualifiée par euphémisme de sociologique - mais

en réalité idéologique - pour s'aligner sur l'opinion publique la plus bruyante et la plus revendicative.

la sylviculture : arrêts de protection de biotope, zonages Natura 2000, bannissement des plantations, interdictions d'exploitation à certaines périodes, condamnation d'essences, haro sur les coupes rases, idéalisation des îlots de senescence ! Bientôt, le forestier n'aura plus que le droit de faire chez lui que ce que tous les autres « usagers » voudront bien lui laisser la permission de faire. On passe ainsi peu à peu d'une restriction au droit de propriété à un effacement progressif de ce droit, au profit des usagers et de la collectivité. Une collectivisation qui ne dit pas son nom. Avec même la proposition d'acquisition des forêts par les collectivités ou par l'Etat, comme solution suprême pour en garantir la pérennité !

## Les forestiers sont trop discrets

Or les forestiers ont un grand tort, et c'est le principal défaut qu'on puisse leur reprocher : ce sont des hommes discrets. Souvent isolés et dispersés, ils sont désemparés face à tous ces donneurs de leçons, n'estimant pas utile de rappeler ce qu'ils pensent être des évidences quant à leur bonne gestion et à leur travail au quotidien, proche et respectueux de la nature.

Les forestiers ne manifestent pas. Ils ne font pas intrusion dans les débats auxquels ils ne sont pas invités. Ils n'invectivent pas. Ils ne se permettent pas de donner des ordres, des injonctions, encore moins des menaces à ceux qui ne partagent pas leurs points de vue.

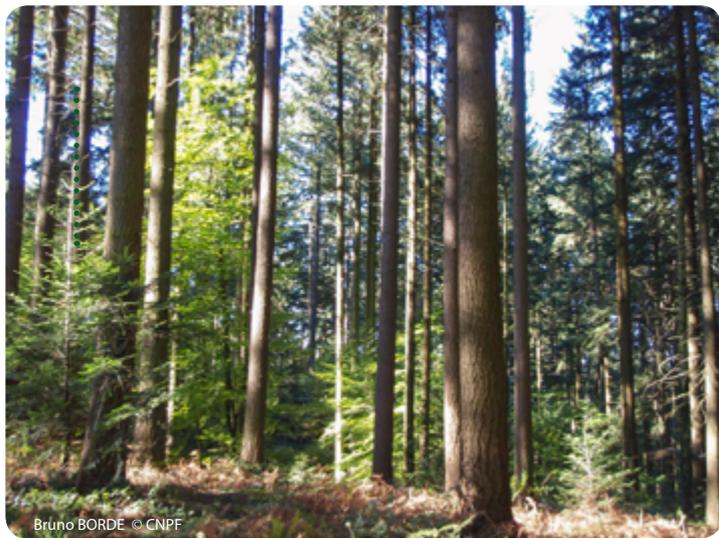
**Mais surtout en ne réagissant pas, ils laissent accréditer l'image caricaturale de propriétaires aisés, développant par souci de rentabilité une sylviculture intensive et inconsidérée, malmenant, agressant et mettant en péril l'avenir des forêts, des paysages et de leur environnement !**

**Un courant visant à assimiler les forêts publiques et privées à un bien commun et collectif appartenant à tout le monde !**

Ce qui n'était hier qu'une revendication timide, est devenu une réalité bien installée, à en juger par la hardiesse, sinon le culot, voire la véhémence, de ceux qui expriment cette demande ou stigmatisent des pratiques forestières ancestrales comme l'exploitation des arbres ou les plantations de certaines essences. Chacun prétend avoir le droit de parler et d'exiger au nom de la forêt que l'on veut faire considérer comme un patrimoine collectif à se réapproprier...

**Ainsi, insidieusement, la forêt devient un bien dont la gouvernance et la liberté de gestion, échappent de plus en plus à ceux auxquels elle appartient : leurs propriétaires.**

De manière subreptice, cette évolution se traduit par un faisceau de réglementations ou de prescriptions environnementales qui aboutit, jour après jour, à construire un carcan dans lequel tend à être enfermée



Bruno BORDE © CNPF



Comparons avec le secteur d'activité voisin qu'est l'agriculture : on n' imagine pas un seul instant le monde agricole fustigé et assailli d'exigences écologiques, se laisser enfermer dans un tel carcan et se faire mettre sous cloche ! Les récentes manifestations paysannes devant les préfectures dénonçant cet agri-bashing le montrent. Eux réagissent et n'hésitent pas à communiquer.

## Réagir, communiquer, expliquer, faire visiter

Aujourd'hui, puisqu'on est passé du stade de l'expression de simples critiques et préconisations à celui de la formulation d'exigences et d'injonctions, il est urgent que le monde forestier réagisse fortement.

Une stratégie de communication doit être envisagée et arrêtée au plan national, avec des déclinaisons régionales, pour **RAPPELER LES VRAIES RÉALITÉS**, à la fois du bon état et de la diversité des forêts françaises, du sérieux du travail du forestier et de son souci de l'environnement.

## Il est aujourd'hui essentiel de travailler à gagner l'opinion publique à la cause des forestiers confrontés à ces nouveaux défis.

On pourrait opportunément profiter du contexte de sensibilité créé dans l'opinion par la crise climatique et sanitaire affectant la forêt, avec les réflexions sur les adaptations engagées sur son devenir pour :

► Faire ressortir de manière objective la qualité des forêts françaises ;



Stéphane LEFEVRE - PEFC

► Rappeler que les magnifiques forêts, que nous pouvons admirer dans toutes les régions et territoires français, sont le résultat d'un travail continu de plantation, d'entretien, de gestion par les générations de forestiers qui nous ont précédés ;

► Affirmer haut et fort le sérieux du travail et des engagements des sylviculteurs :

• Dans leur immense majorité, ils produisent du bois en pratiquant une gestion durable respectueuse de la nature, des arbres, des plantes, des animaux et des paysages. A cet effet, ils se forment et s'entourent des conseils des ingénieurs et techniciens des organismes tels que le CRPF et les chambres d'Agriculture ;

• Ils s'engagent sur des pratiques de gestion durable en établissant des Plans Simples de Gestion ou en souscrivant aux Codes de bonnes pratiques sylvicoles ;

• Plus encore que les autres acteurs économiques, parce qu'ils travaillent sur le très long terme, ils intègrent et adoptent avec discernement les avancées de la recherche, de l'innovation et des technologies modernes.

Ces campagnes gagneront à être relayées par des opérations de visites guidées en forêt, proposées notamment à des publics de scolaires ou de touristes.

Cette communication relève du rôle des organismes de représentation et de défense professionnelle forestière, lesquels doivent recourir aux services de conseils en communication, pour les aider à faire passer et entendre leurs messages au grand public.

Jacques LOUIS  
Vice Président du CRPF BFC

## ÉCOREBOISEMENT

**M. Gonzague de Jarnac, adhérent à notre syndicat et qui fait appel aux services de la coopérative CFBL pour ses travaux forestiers, souhaitait témoigner de son expérience au sujet du reboisement :**

Sur mes terrains, la coopérative a réalisé plusieurs plantations ces dernières années, avec une technique qu'ils ont baptisée "éco-reboisement". La technique consiste à ne pas faire de rangement des branches, mais à utiliser une mini-pelle pour préparer le terrain à l'emplacement des plants en décompactant le sol. Je dois reconnaître que le terrain, embarrassé des branches, est assez déroutant, mais aussi que le résultat est concluant.

La reprise est bien meilleure et l'an passé, malgré les conditions très difficiles (sécheresse, chaleur), la reprise a été bonne voire très bonne. Comme l'indique mon technicien, les branches constituent comme un paillage et la préparation du terrain améliore la reprise (chaque précipitation profite au plant). En plus, la pousse est très bonne dès

la première année, ce qui fait gagner un dégageur. Je peux même témoigner que sur une plantation dans le Morvan qui a quelques années, je n'ai jamais eu besoin de dégageur.

L'autre avantage que j'ai trouvé à l'éco-reboisement se rapporte aux dégâts de chevreuils. Ils vont moins sur la parcelle pleine de branches que lorsque tout est bien rangé.

Donc au final, cette technique est aussi économique (moins de dégageurs, pas de traitement contre gibier). Bref c'est une technique que je recommande lorsque le contexte s'y prête.



Photo : Vianney de COURTIVRON

Les propriétaires intéressés peuvent contacter leur syndicat :

Tél : 03 80 40 34 50

Email : [foretprivée.bourgogne@gmail.com](mailto:foretprivée.bourgogne@gmail.com)



# Adaptation des forêts aux évolutions du climat Le CRPF Bourgogne-Franche-Comté recense toutes les expériences originales



*Dans le cadre de l'adaptation des forêts au changement climatique, le CRPF Bourgogne-Franche-Comté recherche les témoignages de propriétaires ou professionnels forestiers. Avec le soutien financier de l'Etat, le CRPF recense les expériences qu'ils ont réalisées ou observées, les échecs qu'ils ont constatés, afin d'améliorer les connaissances sur les essences ou provenances originales, ainsi que les contextes atypiques.*

## Pourquoi un tel recensement ?

Les évolutions du climat et les changements globaux qu'elles induisent impactent déjà les forêts de Bourgogne-Franche-Comté. Les épisodes de sécheresse et canicule affaiblissent les peuplements et engendrent des phénomènes complexes de dépérissement, des crises sanitaires de grande ampleur aux effets dévastateurs... Depuis 2018 notamment, les attaques de scolytes déciment d'importantes surfaces de futaie d'épicéa, qu'il faudra reconstituer en adaptant le choix des essences et les itinéraires sylvicoles à ces nouvelles conditions.

L'exercice n'est cependant pas facile : pour l'essentiel, **les arbres qui seront plantés prochainement connaîtront un climat très différent lorsqu'ils parviendront à maturité, tandis que les espèces qui trouveront des conditions idéales dans quelques dizaines d'années ne sont pas forcément en capacité de résister à celles d'aujourd'hui** (sensibilité aux gelées précoces ou tardives, aux froids extrêmes...).

Le défi est donc important pour les sylviculteurs, qui mobilisent toute leur expérience et multiplient les travaux de recherche pour progresser. Les exigences des espèces à l'égard des stations et du climat (leur autécologie) font l'objet de nombreuses études qui, rapportées aux modélisations d'évolution des conditions climatiques, laissent entrevoir **des possibilités d'introduction dans la production forestière de nouvelles essences ou provenances**. Celles-ci pourraient parfois constituer des alternatives intéressantes aux essences qui composent actuellement les peuplements, notamment dans les situations les plus délicates.

**Des expérimentations sont nécessaires** pour vérifier que ces perspectives sont pertinentes pour la filière forêt-bois et compatibles avec une gestion durable et multifonctionnelle des forêts. Elles vont se multiplier à l'avenir pour apporter des éclairages aux questions soulevées par ces introductions nouvelles, mais à l'exception des échecs très rapides, les enseignements ne seront livrés que progressivement, alors qu'il faut agir plus largement et dès maintenant pour reconstituer les forêts sinistrées.

**Par chance, des propriétaires ont eu depuis longtemps la curiosité d'introduire dans leurs parcelles des essences originales, ou des provenances inhabituelles pour les essences régionales.**

Ils les ont plantées de manière isolée ou par petits collectifs, parfois en constituant de véritables peuplements forestiers, ou encore en réalisant des mélanges avec d'autres espèces. D'autres ont tenté des expériences en introduisant une essence dans un contexte stationnel bien différent de celui qui est censé lui convenir, ou appliquent une sylviculture particulière qui déroge aux principes courants de gestion. Enfin, certains ont tenté des plantations atypiques qui se sont soldées par un échec plus ou moins rapide,

mais dont la cause est souvent identifiée. **Tous ces exemples, pour certains anciens et disposant d'un recul intéressant, peuvent contribuer aux recherches en cours par les résultats qu'ils fournissent**, qu'ils soient positifs, négatifs ou prometteurs. Ils multiplient les références et constituent des points de vigilance précieux pour observer la réaction des arbres aux évolutions actuelles, et tirer des enseignements sur l'adaptation des forêts aux changements globaux auxquels elles sont confrontées.

## Toutes les situations particulières méritent d'être signalées

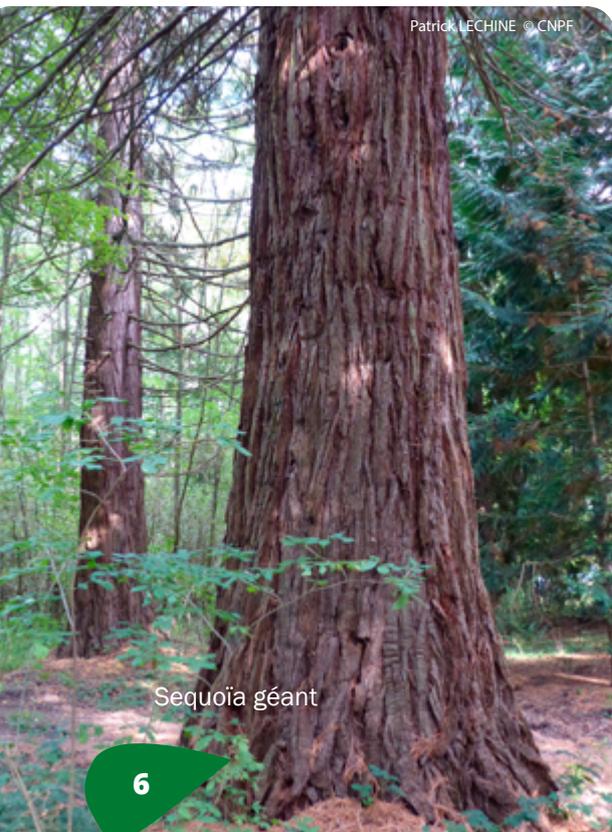
Par la mobilisation des connaissances des propriétaires forestiers, des gestionnaires et des professionnels de la forêt, l'objectif consiste à **recenser le plus grand nombre de signalements :**

▲ **d'arbres ou peuplements présents aujourd'hui** en forêt privée de Bourgogne-Franche-Comté, sinon dans les parcs ou les arboreta, qui répondent à un des critères intéressants pour l'adaptation des forêts au changement climatique : essence originale (exotique, acclimatée, peu fréquente dans la région...), station ou provenance atypique, sylviculture particulière ;

▲ **de tentatives d'introduction ayant échoué**, après plantation d'une essence originale, ou d'une provenance atypique, ou encore d'une essence autochtone sur une station qui ne répond pas à ses exigences écologiques connues.

En cas de doute sur l'intérêt ou non d'un signalement, mieux vaut transmettre une fiche qui ne sera pas retenue en priorité dans le recensement que de risquer de ne pas partager une information intéressante.

Les fiches seront classées et analysées par le CRPF. **Un géoréférencement informatique et une base de données associée permettront de consigner durablement les informations fournies**, puis mettre facilement en évidence les signalements répondant à un ou



Patrick LECHINE © CNPF

Sequoia géant

plusieurs critères choisis, par exemple pour vérifier le comportement d'une essence à un aléa climatique en réalisant rapidement une visite de terrain...

Pour les situations qui le méritent et avec l'accord du propriétaire, **un diagnostic plus précis sera réalisé dans un second temps par le CRPF** : analyse stationnelle, caractéristiques des arbres (échantillonnage en peuplement), état sanitaire, aptitudes forestières (forme et qualité de la bille...). **L'identité renseignée sur la fiche permettra de désigner la personne que le CRPF devra contacter préalablement à toute visite sur le terrain.**

### Comment contribuer facilement au recensement ?

Deux fiches de signalement sont disponibles, soit pour les arbres et peuplements présents aujourd'hui, soit pour les échecs en identifiant les raisons.

**Elles comportent 3 parties, la première et la dernière devant obligatoirement être complétées des informations essentielles pour que le signalement soit utilisable :**

- ▲ l'objet du signalement, même si l'essence n'est pas clairement identifiée, et ses caractéristiques simples,
- ▲ sa localisation géographique précise (au minimum section et N° de parcelle cadastrale),
- ▲ les coordonnées de la personne à contacter, en précisant s'il s'agit du rédacteur, du propriétaire ou encore des deux si le propriétaire complète lui-même la fiche.

La partie centrale apporte des précisions complémentaires facultatives, qu'il est intéressant de renseigner quand le rédacteur en a facilement connaissance.

Lorsque le peuplement comporte plusieurs essences, le déclarant peut au choix remplir une seule fiche en listant les essences originales, ou remplir

autant de fiches que d'essences différentes (notamment s'il y a des particularités à signaler en commentaire).

Disponibles sur le site internet du CRPF (ou sur demande dans les bureaux pour ceux qui ne disposent pas de moyens informatiques), les fiches peuvent-être :

- ▲ complétées directement sur ordinateur en téléchargeant le formulaire : cliquer sur les cases à cocher pour les activer, saisir directement le texte ou les chiffres dans les champs à renseigner, enregistrer le fichier en fin de saisie et l'envoyer par mail à l'adresse indiquée ;
- ▲ imprimées à partir du document vierge, puis complétées manuellement et envoyées à l'adresse indiquée (ou scannée ou envoyée par mail).

Patrick LECHINE  
CRPF BFC

” **Fiches téléchargeables sur : [bourgognefranche-comte.cnpf.fr/page\\_d'accueil](http://bourgognefranche-comte.cnpf.fr/page_d'accueil)** ”

teuza hétérophylle et thuya géant

## Hommage à un forestier émérite !



Fabienne BLANC © CNPF

**Michel Girod** nous a quittés le 7 avril 2020 à l'âge de 90 ans.

Sylviculteur hors pair et industriel dans le Haut-Jura, il a mené de front avec beaucoup de réussite et de passion ses 2 activités.

Les Etablissements Girod ont été créés en 1905 dans les environs de Morez dans le Jura. Installés depuis 1965 à

Bellefontaine, ils sont devenus la référence française pour les panneaux de signalisation. Michel Girod fut un acteur incontournable de cette expansion. En parallèle, il n'a eu de cesse d'entretenir sa forêt, et les méthodes qu'il a développées avec son ami Pierre Chevassus ont beaucoup apporté à la futaie jardinée.

En tant que directeur du CRPF, je souhaite rendre hommage à Michel, que j'ai côtoyé plusieurs années au sein du Conseil d'administration du CRPF Franche-Comté. Je garderai le souvenir d'un homme passionné et passionnant, toujours de bonne humeur et particulièrement sympathique. Il était aussi plein de bon sens : notre Président de l'époque, Nicolas Polliot, me citait encore, il y a peu, son intervention lorsque le Conseil avait eu à se prononcer sur son implication dans un dossier sur les dégâts de cerfs : « Les cerfs, on les tire d'abord, on les compte après ! ».

J'ai eu le privilège qu'il m'emmène aux morilles il y a une dizaine d'années, par un beau dimanche d'avril, vers le Col de la Faucille. Il restait encore quelques névés, et nous cherchions les morilles juste où la neige venait de fondre : sous les ouârnés (sapins), évidemment, pas sous les pesses ! Ce n'était pas une très bonne année à morilles, mais quel bonheur de profiter de sa connaissance du terrain, de sa passion et de son « flair ».

Malgré ses 80 ans, il m'a fait crapahuter toute la journée, et je vous garantis que le soir, je n'ai pas demandé mon reste !

François JANEX  
CRPF BFC



## PSG et télétransmission

Le PSG (Plan simple de gestion) est un Document de gestion durable, qui permet au propriétaire forestier de faire un état des lieux de sa forêt et de prévoir les opérations qu'il est nécessaire d'y entreprendre. Le CNPF se mobilise pour déployer la télétransmission avec une cellule nationale et un réseau de correspondants dans les régions (Louis-Adrien LAGNEAU en BFC).

La 3<sup>ème</sup> révolution, celle du numérique, a tout bouleversé en une génération. Tous les secteurs sont aujourd'hui concernés : l'économie, la santé, le tourisme... et bien sûr la forêt. Le CNPF a donc naturellement choisi de mettre en place la télétransmission des Plans Simples de Gestion. Cela s'inscrit dans la volonté de l'Etat de progresser vers une dématérialisation des démarches : d'ici 2022, tout le service public devra être disponible en ligne.

### Comment cela fonctionne-t-il ?

Tout commence par la création d'un compte personnel sur le site "La Forêt bouge" : [www.laforetbouge.fr/](http://www.laforetbouge.fr/) rubrique « **propriétaire forestier** »

### Si le propriétaire rédige lui-même son PSG

Après son inscription, le propriétaire doit ensuite suivre les étapes, afin de compléter les informations relatives à sa forêt. Si le CRPF a déjà saisi des éléments cartographiques, il peut demander à y avoir accès et en bénéficier. Le principe de rédaction, les éléments administratifs et techniques sont identiques à ceux du format papier.

### Pour les groupements forestiers et indivisions

Une seule personne peut saisir le Plan Simple de Gestion. Un mandat de représentation nommant le dépositaire du PSG sera demandé, comme c'est le cas aujourd'hui. Les membres du groupement ou de l'indivision pourront consulter le PSG, sous réserve d'une inscription préalable sur le site.

### Pour les gestionnaires forestiers

Le gestionnaire doit au préalable être enregistré dans "La Forêt bouge", soit via un compte « gérant d'une entreprise de la filière bois », soit via un compte « salarié d'une entreprise de la filière bois ». Le propriétaire transmet au gestionnaire un code d'identification (numéro d'identification unique afin qu'il puisse lier

le PSG au compte "La Forêt bouge" du propriétaire). La signature du PSG ainsi que sa transmission seront réalisées par le propriétaire ou par un représentant mandaté.

### Les avantages de la télétransmission

- ▶ Le PSG est consultable à tout moment avec une connexion Internet sécurisée. La contrainte du document papier perdu ou rangé dans un bureau à l'autre bout de la France, c'est terminé ! Il peut toutefois être imprimé depuis le site Internet
- ▶ Le CRPF reste à votre disposition pour répondre à toutes vos questions relatives à La Forêt bouge, et en particulier à la télétransmission. Sur ce dernier point, des formations sont proposées.
- ▶ Vous pouvez modifier le document à tout moment, autant de fois que nécessaire jusqu'au dépôt du dossier. Les éventuels modificatifs (fréquents lors de l'examen du dossier) devraient être réalisés plus facilement et rapidement.
- ▶ La numérisation des PSG encouragera la plus jeune génération à s'intéresser d'avantage à la sylviculture grâce à ce nouvel outil en ligne facile d'utilisation.

**D'ici 2022, tout le service public devra être disponible en ligne.**

**Mais la forêt se gère avant tout sur le terrain. N'hésitez pas à contacter votre technicien de secteur, qui pourra vous rencontrer gratuitement dans votre propriété, pour vous apporter des conseils pour la rédaction de votre PSG et la bonne gestion de votre patrimoine forestier.**

*Article largement inspiré de celui rédigé par S. Asaël et J.B. Wokan dans le journal du CRPF Grand Est.*

” Retrouvez toutes les informations sur les documents de gestion durable (PSG, CBPS, RTG) sur notre site [bourgognefranchecomte.cnpf.fr/](http://bourgognefranchecomte.cnpf.fr/) rubrique "je m'occupe de ma forêt" et rubrique "une équipe technique à votre service" ”

## Report des réunions et formations du 1<sup>er</sup> semestre 2020

Toutes les réunions du 1<sup>er</sup> semestre ont été reportées au 2<sup>ème</sup> semestre 2020 et quelques unes seront reprogrammées en 2021. Le tableau ci-dessous présente les dates des 1<sup>ers</sup> reports établis à ce jour. À compter de mi-août, le calendrier initial reste d'actualité, sous réserve de l'évolution des consignes liées au Covid19 (voir "Forêts privées de BFC n°7" ou notre site internet [bourgognefranchecomte.cnpf.fr/rubrique "je me forme, je m'informe"](http://bourgognefranchecomte.cnpf.fr/rubrique/je-me-forme-je-m-informe)). Restez informé en consultant notre site internet qui sera mis à jour régulièrement.

44	28 août - secteur Joigny (89)	Aujourd'hui, planter du peuplier dans l'Yonne - 1 journée	B. Jozon
10	24 septembre - secteur Montenois (25)	Pour reprendre en main ma gestion, je décris mes peuplements	F. Dumortier
34	24 septembre - Echenoz-le-Sec (70)	Mise en valeur de mes parcelles oubliées	C. Mataillet
35	29 septembre - Roche-sur-Linotte (70)	Quelle biodiversité dans ma forêt ? Sensibilisation à l'utilisation de l'Indice de Biodiversité Potentielle (IBP)	S. Péroux
17	7 octobre - Nièvre (58)	Diagnostiquer sa propriété	N. Rasse
11	8 octobre - Bouclans (25)	Marche à la découverte de la gestion, je décris mes peuplements	C. Dion et M. Nevers
45	15 octobre - Puisaye (89)	Quelles valorisations pour vos parcelles de bois situées en forêt alluviale ? - 1 journée	N. Baruch
12	16 octobre - Pontarlier (25)	L'après-scolytes : quelles essences, réglementation et aides ?	O. Moysse
3	25 novembre - Auberive (52)	Travaux en futaie irrégulière feuillue - 1 journée	A. Guerrier

## Éléments de Conjoncture

*Dans le contexte de crise sanitaire et économique que nous connaissons, les organisations professionnelles nationales et régionales ont mis en place des outils de suivi de l'activité de type baromètre de conjoncture hebdomadaire. Les données sont actualisées chaque semaine et sont disponibles sur*

<https://www.fibois-bfc.fr/coronavirus>

La filière forêt-bois a été clairement reconnue comme indispensable à la continuité économique du pays mais les difficultés s'accumulent :

♣ Si le niveau d'activité est plutôt bon localement, en raison de la poursuite des chantiers pour les charpentiers et constructeurs bois ou de l'ouverture des négoce, la situation est plus complexe au niveau national. Pour l'ensemble de la filière forêt-bois, globalement, les gros chantiers BTP arrêtés impactent toujours beaucoup l'activité, même si l'on constate une remise en route progressive de cette filière.

♣ En Bourgogne-Franche-Comté, les résultats au 6 mai de l'enquête conduite par l'interprofession FIBOIS font état de la situation suivante : seules 15% des entreprises déclarent avoir une activité normale (fonctionnement entre 80 et 100%). Une grande partie fonctionne de manière partielle (entre 50 et 80% de l'activité normale).

♣ L'hiver particulièrement doux, les températures printanières élevées et l'absence de pluie ont généré des envols massifs de scolytes ces dernières semaines, laissant craindre une situation catastrophique en termes sanitaire et économique. Il n'y a aujourd'hui plus de marché pour les sciages issus de ces bois (emballage, coffrage, trituration) et l'organisation d'une lutte active est très compliquée.

♣ La vente résineuse de Levier, prévue en avril, a été reportée en juin. Une vente feuillue s'est tenue le 15 avril mais elle a été boycottée par le syndicat des scieurs feuillus de Franche-Comté, qui ont exprimé ainsi leur désapprobation des accords nationaux (ONF COFOR) qui prévoient une augmentation des délais de paiement à 6 mois avec des intérêts. Les ventes se font désormais en ligne et les experts expérimentent également cet outil.

### Le cours des bois

Malgré le report de nombreuses ventes de printemps, les premiers constats issus des quelques ventes publiques montrent une baisse légère (-5 %) sur **les chênes de qualité**, plus forte (-10 à -15%) sur **les chênes de qualité secondaire**, liée à la baisse de la demande mondiale.

**Le frêne** se maintient bien grâce à l'export.

Les marchés **de hêtre** sont médiocres sur le marché national comme à l'export, avec des cours qui se rapprochent de ceux du bois énergie.

**Les résineux blancs** connaissent une situation préoccupante, car l'Allemagne et la République tchèque ont subi en février une tempête qui a couché 55 millions de m<sup>3</sup> de bois, soit plus d'une année de récolte. Cette situation complique encore l'écoulement de nos stocks de bois scolytés, tant pour **l'épicéa** que pour **le sapin**...

L'activité est bonne en revanche sur **le douglas** et **le mélèze**, qui sont assez recherchés, avec des prix stables voire en légère augmentation ce premier trimestre 2020.

La demande en **peuplier** est soutenue et les prix restent fermes.

Plus d'informations sur l'espace adhérents \* de Fransylva :  
<https://www.fransylva.fr>

\* réservé aux adhérents Fransylva

# Hygiène et sécurité sur les chantiers forestiers LES OBLIGATIONS DU DONNEUR D'ORDRE



**Le donneur d'ordre est défini comme une personne morale ou physique qui passe commande à une ou plusieurs entreprises pour effectuer des travaux sur un chantier forestier.**

## OBLIGATION N° 1

### Rédiger d'une fiche de chantier

« Le donneur d'ordre consigne, au moment de la conclusion du contrat par lequel il passe commande de travaux, ou à défaut avant le début des travaux, sur une fiche de chantier, les informations dont il a connaissance, spécifiques au chantier, pouvant avoir une incidence sur la sécurité des intervenants sur le chantier. »

Article R717-78-1

La fiche de chantier a pour objet :

- ▶ D'identifier en amont du chantier, et dans tous les cas avant qu'il ne débute, les informations qui sont spécifiques à celui-ci et de nature à avoir une incidence sur la sécurité des travailleurs;
- ▶ De transcrire les mesures spécifiques de sécurité destinées à prévenir les risques liés aux interventions simultanées ou successives de plusieurs entreprises ;
- ▶ De constituer un document à la disposition de l'intervenant qui exécute des travaux, et devant lui permettre d'évaluer au mieux les risques spécifiques au chantier pour l'exécution de sa propre activité.

## OBLIGATION N° 2

### Etablir un calendrier prévisionnel des interventions avec les entreprises intervenantes

« Lorsque plusieurs entreprises interviennent sur un même chantier forestier ou sylvicole, le donneur d'ordre établit un programme prévisionnel des interventions avec les chefs de ces entreprises. »

Article R717-78-2

L'objectif de ce calendrier d'intervention est d'éviter, d'une manière générale, l'intervention simultanée de plusieurs entreprises. Si cette situation ne peut être évitée parce qu'elle est nécessaire à la bonne réalisation du chantier ou que certains facteurs de risques le nécessitent, le donneur d'ordre et les entreprises intervenantes doivent, d'un commun accord, définir des mesures d'organisation spécifiques visant à prévenir les risques liés à la situation d'interventions simultanées.

Voici quelques exemples :

- ▶ L'intervention de l'entreprise de débardage est programmée après la fin des travaux de l'entreprise de bucheronnage : pas besoin d'indiquer des mesures spécifiques ;
- ▶ L'intervention de l'entreprise de débardage est en partie concomitante avec celle de l'entreprise de bucheronnage : ces interventions doivent donc s'effectuer sur des zones distinctes du chantier afin de supprimer les risques d'interférence découlant de l'activité de chacune des entreprises ou de les limiter ;
- ▶ L'intervention simultanée de l'entreprise de bucheronnage et de celle de débardage est nécessaire par la nature même de l'intervention : celle-ci doit donc être précisée (par exemple le câblage des bois) et des mesures de précautions spécifiques doivent être indiquées (règles communes, moyen de communication, etc.).

Ces mesures d'organisation doivent être inscrites dans la fiche de chantier.

## OBLIGATION N°3

### Déterminer un point de rencontre avec les entreprises intervenantes

« Un point de rencontre secours spécifique au chantier est déterminé par accord entre le donneur d'ordre et les chefs d'entreprises intervenantes. »

Article R717-78-11

Le point de rencontre idéal, c'est :

- ▶ Le lieu où une personne faisant partie du chantier accueille les services de secours afin de les guider vers les personnes à secourir ;
- ▶ Un lieu facilement identifiable pour l'ensemble des entreprises intervenantes et pour les secours ;
- ▶ Un lieu couvert par un réseau téléphonique ;
- ▶ Un lieu situé au plus près des chantiers forestiers et facile d'accès pour les secours en tout temps et en toutes circonstances .

- Une zone qui doit être suffisante pour stationner au minimum un véhicule de secours.

- Le point de rencontre doit être identifié au moment de la rédaction de la fiche de chantier. Il doit apparaître sur le schéma de localisation de la fiche de chantier.

## OBLIGATION N°4

### Communiquer la fiche de chantier et le calendrier prévisionnel des interventions

La fiche de chantier, qui comprend le calendrier prévisionnel d'intervention, doit être communiquée aux entreprises intervenantes sur le chantier avant le commencement des travaux.

Elle doit être datée et signée par le donneur d'ordre et les entreprises intervenantes. Une nouvelle entreprise ne peut intervenir sur un chantier déjà en cours sans avoir préalablement reçu, daté et signé ce document.

La fiche doit pouvoir être consultée sur le chantier peu importe le support : document papier, photo ou fichier numérique lisible sur un téléphone. Dans tous les cas, il doit apparaître la date et les signatures.

Modification du programme ou des mesures de sécurité : Les entreprises intervenantes peuvent saisir le donneur d'ordre en cas de difficulté pour appliquer les mesures du programme d'intervention et/ou les mesures de sécurité préétablies. Le cas échéant, le donneur d'ordre doit communiquer les modifications aux entreprises.

## OBLIGATION N°5

### Signaler la présence d'un chantier forestier

« Indépendamment de l'application des règles relatives à la signalisation des routes ouvertes à la circulation publique, une signalisation temporaire spécifique est mise en place sur les voies d'accès au chantier, y compris aux aires d'entreposage des bois afin d'avertir que l'accès à ces zones est dangereux et interdit au public. »

Article R717-79

L'accès à un chantier forestier ou sylvicole est réglementé. Une signalisation temporaire spécifique apposée sur chacune des voies d'accès au chantier doit indiquer



que l'accès est dangereux et interdit au public. Il s'agit des voies d'accès susceptibles d'être empruntées par d'autres usagers de la forêt (chemin vicinal, chemin d'exploitation agricole ou forestier, piste cavalière ou chemin de randonnée balisé, par exemple).

Cette signalisation doit également être présente sur les voies d'accès aux aires d'entreposage des bois.

R. 717-79 alinéa 1

Pour les chantiers devant faire l'objet d'une déclaration auprès de la DIRECCTE notamment, le panneau de signalisation prévu peut également comporter la signalisation temporaire de danger et d'interdiction au public pour la voie d'accès concernée.

L'organisation de cette signalisation et la vérification de sa pérennité tout au long du chantier s'inscrivent dans le cadre de la coopération entre donneur d'ordre et entreprises intervenant sur le chantier.

## OBLIGATION N°6

### Porter des équipements de protection individuelle

« Tous les intervenants qui évoluent sur un chantier forestier ou sylvicole en activité sont équipés : d'un casque de protection de la tête, de chaussures ou de bottes de sécurité, adaptées au terrain, d'un vêtement ou d'un accessoire de couleur vive permettant aux autres opérateurs de les voir. Toutefois, s'agissant des travaux de sylviculture et lorsque la nature des travaux en cause le justifie, les intervenants peuvent être dispensés du port du casque. »

Article R717-83

La couleur orange serait celle qui serait le plus clairement visible en forêt. Le rouge, s'il est également très visible à l'inconvénient de ne parfois pas être perçu par les Daltoniens. Le jaune et le jaune-vert, seraient à n'utiliser qu'en combinaison avec une couleur plus voyante, telle que l'orange-rouge. Le rajout des bandes fluorescentes peut-être préconisé durant les jours les plus courts de l'année.

Au moins un tiers de la surface supérieure du vêtement de face comme de dos devrait être d'une couleur facilitant le repérage. Il est préférable que la totalité des manches soit de la couleur facilitant le repérage. Il est aussi mis en évidence que le cumul de petites surfaces de signalisation sur un vêtement est à éviter car elles peuvent produire un effet de camouflage.



Cédric TURÉ, Pro ETF BFC, association des Entrepreneurs de travaux forestiers de Bourgogne Franche-Comté

Source principale pour la rédaction de cet article :  
Instruction technique du 26/01/18  
Ref : SG/SAFSL/SDTPS/2018-79

## ASSURANCES RC... rétrospective sur les derniers sinistres



**Les sinistres qui sont portés à notre connaissance par nos adhérents illustrent bien la nécessité d'être assuré en Responsabilité Civile. Le propriétaire forestier est souvent le « dernier informé ».**

La chute d'un arbre sur une ligne Enedis ou Telecom entraîne une réparation immédiate liée à la continuité du service public. La réparation se fait donc sans accord préalable du propriétaire.

Illustration avec 3 exemples récents, traités par Forestiers Privés de Franche-Comté :

- ▶ Un adhérent met à bas une ligne en abattant lui-même un arbre de sa forêt. A ce jour et 6 mois après l'incident, il n'a pas encore reçu la facture d'Enedis alors que les supports et la ligne sont remis en fonction.
- ▶ Pour deux autres propriétaires, le montant des réparations pour des arbres tombés sur les lignes électrique ne fut pas anodin. Il s'agissait de frênes chalarosés en Haute-Saône. Le premier pour 3 000 € HT, le second pour 2 000 € HT.
- ▶ Un arbre pourri tombe sur le grillage d'un parc à sangliers. Le propriétaire est informé après que la réparation de la clôture a été réalisée. La demande consiste en la réparation de la clôture, assortie d'une indemnisation pour 250 sangliers, dont la valeur est fixée au kg de viande et pour une somme globale de plusieurs centaines de milliers d'euros. On doit sup-

poser que le propriétaire du parc connaît le nombre d'animaux présents et le poids de chacun... Grâce à l'intervention du syndicat vers les services de l'Etat, nous apprenons la nature juridique du parc et celle des animaux captifs, ce qui devrait exonérer notre adhérent du versement de la somme réclamée ; la responsabilité du propriétaire ne sera mise en cause que pour les dégâts à la clôture.

En reprenant les différents sinistres dont nous avons eu connaissance, la quasi-totalité concerne des arbres de bordure, ce qui explique par ailleurs le montant de la franchise dans ce cas de figure. Il faut cependant savoir que ce qui reste à la charge du propriétaire est évidemment bien inférieur, dans les 3 cas ci-dessus, aux montants des dégâts (le plus souvent matériels) occasionnés.

En 2014, l'un d'entre eux toutefois a mis en cause un automobiliste qui a reçu un arbre sur son véhicule. À la suite d'un incident météorologique qualifié d'ordinaire, deux arbres appartenant à notre adhérent tombent sur un véhicule causant des dégâts matériels et corporels. Le jugement de 2017 précise la pleine responsabilité du propriétaire forestier,

lequel est condamné à **20 000 €** au titre du préjudice matériel et corporel, **3 000 €** de provision à valoir sur l'indemnisation des préjudices, **2 500 €** au titre de l'article 700 de code de procédure civile. A ce jour, nous ne connaissons pas le montant final des indemnités corporelles.

Enfin et surtout, rappelons que le fait d'avoir souscrit une assurance Responsabilité Civile n'est pas une protection intégrale contre tous types de sinistre : en matière d'assurance, la connaissance d'un risque est contradictoire avec la notion d'aléa, et par conséquent le sinistre lié à un risque connu se retrouve dans les exclusions de garantie.

**Soyons vigilants sur nos arbres de bordure et, en cas de doute, n'hésitons pas à couper : si nous ne le faisons pas pour nous, faisons-le pour les autres. Personne ne mérite la mort ni même une blessure pour être passé sous l'un de nos arbres.**

Christian BULLE  
Président FRANSYLVA FC

## Forestiers Privés de Bourgogne

Maison Régionale de l'Innovation  
64A rue de Sully  
CS 77124 - 21071 Dijon-Cedex  
tél : 03 80 40 34 50

foretprivée.bourgogne@gmail.com

Départements : 21-58-71-89

## Forestiers Privés de Franche-Comté

Groupe rural

130 bis rue de Belfort - BP 939  
25021 Besançon-Cedex  
tél : 07 88 81 04 10

franche-comte@fransylva.fr

Départements : 25-39-70-90

Merci de retourner ce papillon au syndicat de votre région forestière qui transmettra votre demande.

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Email : .....

Souhaite des informations sur Syndicats de propriétaires forestiers du département : 21-25-39-58-70-71-89-90



## Conférence "Changement climatique" Quelles conséquences pour nos forêts ?

Joseph de BUCY  
Forestiers Privés de Bourgogne

Le 25 novembre 2019, à l'invitation des Communes Forestières de Côte d'Or, nous avons pu assister à deux exposés successifs qui se sont avérés extrêmement intéressants dans le contexte de crise sanitaire auquel sont confrontés les forestiers.

**1 – Exposé de Mathieu MIRABEL, responsable du Département Santé des Forêts au sein de la DRAAF**, portant sur les « Actualités sylvo-sanitaires en région Bourgogne Franche Comté ». Je vous en livre les têtes de chapitre :

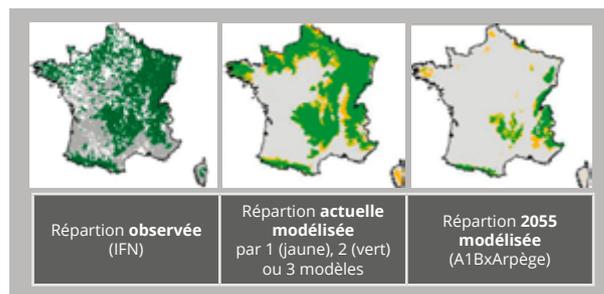
- ➔ Rôle de surveillance du D.S.F. et organisation du réseau en BFC.
- ➔ Faits marquants et actualités 2018-2019 - Points de vigilance.
- ➔ Crise des scolytes sur épicéas et dépérissement de feuillus - Le bombyx disparate.
- ➔ Principaux organismes invasifs - Conclusions, interrogations, gestion court et moyen terme...

De ces conclusions j'ai surtout retenu le conseil suivant : « **Le forestier ne doit pas céder à l'émotion !** ».

**2 – Exposé de Bruno CHOPARD, ONF Dijon**, qui a développé le thème suivant : « Adapter la gestion forestière et la sylviculture aux changements climatiques ». Quelques têtes de chapitre :

- ➔ Changements climatiques : les effets observés en forêt ; une réalité et des enjeux.
- ➔ Mesures d'adaptation de la gestion forestière - Diagnostiquer la vulnérabilité.
- ➔ Identifier essences et provenances adaptées - Faire évoluer la composition des peuplements.
- ➔ Adapter la sylviculture - conclusions : « **Donner à la forêt les moyens de s'adapter** ».

## Exemple : modélisation de la répartition du hêtre par 3 modèles statistiques Pinto, 2015



Parmi les nombreuses illustrations de ces exposés, mon attention a été particulièrement retenue par la modélisation cartographiée de l'aire d'implantation de l'essence « Hêtre » dans les décennies à venir (voir illustration ci-dessus).

Ce n'est pas une première mais j'ai constaté que le territoire du nouveau Parc National des Forêts sera très certainement confronté à la disparition annoncée de son essence « phare ».

Une fois de plus, je m'insurge contre le dogmatisme qui a présidé aux décisions de zonage peu respectueuses de la forêt privée. Au lieu de se concentrer sans discernement sur la définition géographique de la zone de cœur, les instances auraient mieux fait, comme je l'ai demandé et répété pendant des années, de mettre en place les prémices de ce que devraient être les moyens d'adaptation de la forêt aux changements climatiques... préoccupation bien éloignée semble-t-il des souhaits des représentants du **Ministère de la transition écologique et solidaire**. Oui, vous avez bien lu, c'est le nom officiel de cette machine à broyer qui a refusé de prendre en compte les demandes de sortie de zone de cœur qui concernaient quelques centaines d'hectares de forêts privées sur un total de 53 000 !

Retrouvez ces 2 exposés sur le site [bourgognefranche-comte.cnpf.fr/](http://bourgognefranche-comte.cnpf.fr/)  
**Adaptation des forêts aux évolutions du climat (22/04/20)**

## Mutualisation d'une scierie mobile

Joseph de BUCY  
Forestiers Privés de Bourgogne

Un adhérent de Saône et Loire nous suggère de tenter de regrouper géographiquement nos forces en matière de scierie mobile. Nous proposons aux propriétaires éventuellement équipés ou intéressés de se signaler à leur syndicat, qui pourrait ainsi fédérer offres et demandes en cas de rapprochement géographique.

De la même façon, cet adhérent suggère une démarche identique pour ceux qui souhaiteraient mieux valoriser leurs bois d'acacias, en sollicitant les propriétaires ou les coopératives qui pourraient fournir une prestation de fente et d'épointage pour des piquets.

Si vous vous sentez concerné, faites vous connaître auprès de votre syndicat.

## Du changement au sein de l'équipe CRPF



**Maxime CLAVEL**, technicien, a pris la succession de Matthieu BRUAND à Champagne dans le Jura début juin.



**Suzanne THIERY** arrive dans le Morvan comme chargée de mission début juillet.



**Jean CACOT**, technicien, s'installe en Haute-Saône à Gray également début juillet.



**Hervé LOUIS**, technicien dans le Morvan et



**Marie-Cécile DECONNINCK**, directrice adjointe ont pris une retraite bien méritée.



**Soraya BENNAR** assurera dès le mois d'août les fonctions de directrice-adjointe à Dijon.

## Contacts

Forestiers Privés de Franche-Comté

Groupe rural  
130 bis rue de Belfort - BP 939  
25021 BESANCON CEDEX  
07 88 81 04 10  
franche-comte@fransylva.fr

CRPF Bourgogne-Franche-Comté

18 bd Eugène Spuller  
21000 DIJON  
03 80 53 10 00  
bfc@cnpf.fr

Forestiers Privés de Bourgogne

Maison Régionale de l'Innovation  
64A rue de Sully  
CS 77124 - 21071 DIJON CEDEX  
03 80 40 34 50  
foretprivée.bourgogne@gmail.com

